

## Vers un nouveau partenariat entre l'Union Européenne et les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique après 2020

### Déclaration de PLATFORMA

*PLATFORMA – le réseau des gouvernements locaux et régionaux pour la coopération au développement entre l'Europe et les pays partenaires – ainsi que ses membres lancent un appel aux institutions de l'Union Européenne et à ses États membres afin que tous adoptent les recommandations suivantes en vue de la révision du cadre de coopération UE-ACP en 2020 (Post-Cotonou)*

- Considérant que depuis 2000, l'Accord de Partenariat UE-ACP est le cadre institutionnel et opérationnel pour la coopération entre l'Union Européenne et 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Il s'agit de l'un des accords les plus complets, adressant la coopération pour le développement, économique et commerciale, et politique. C'est aussi l'un des rares accords de l'UE à **inclure les gouvernements locaux et régionaux comme acteurs clés**.
- Considérant que son expiration étant prévue en 2020, Le processus de révision qui a débuté doit être l'opportunité **d'adresser véritablement les récents changements** dans l'agenda international pour le développement, et d'aller encore plus loin dans la participation des gouvernements locaux et régionaux dans l'un des plus important programme de développement de l'UE. Un simple renouvellement de l'accord actuel ne sera pas suffisant.
- Nous appelons à mettre en place un Dialogue Politique élargi **qui impliquerait institutionnellement les gouvernements locaux et régionaux** via leurs plateformes représentatives, qui reconnaîtrait leurs compétences en matière de stratégies de développement au niveau territorial, afin de bâtir sur cette expertise.
- Nous soulignons **qu'un mécanisme de consultation multi-acteurs** doit être la composante majeure de l'architecture du nouveau cadre, afin de définir et de mettre en œuvre des stratégies de développement alignées sur les besoins et les ambitions des populations locales. **L'Approche Territoriale du Développement ainsi que la subsidiarité**, doivent également être des principes moteurs lors de la conception du nouveau cadre de coopération.
- Nous appelons les Etats membres et les Etats partenaires à **s'engager à renforcer l'autonomie et les capacités des gouvernements locaux et régionaux**, pour leur permettre de mener à bien, et efficacement leurs missions, et d'opérer en tant qu'agents significatifs pour le développement.
- Nous soulignons que le nouveau cadre **doit soutenir la coopération décentralisée** entre les collectivités de l'UE et des pays ACP, ainsi que les modalités de coopération transfrontalières au sein des régions ACP, facteur clé pour un développement accru et des sociétés pacifiques au niveau territorial.
- Nous recommandons **la création d'un instrument dédié** dans le cadre du nouvel accord, afin d'accorder un soutien financier direct aux projets des gouvernements locaux et régionaux pour le développement territorial, économique et humain.

## Argumentaire:

- **Institutionnalisation du rôle des gouvernements locaux et régionaux (ALR) via leurs associations dans le Dialogue Politique UE-ACP.** Les plateformes respectives des ALR des pays et régions de l'UE et de l'ACP doivent participer activement aux discussions et débats des institutions conjointes UE-ACP. Elles reflèteront au niveau du Dialogue Politique les priorités et contraintes des stratégies locales de développement. Il faudra par conséquent que le nouveau cadre ouvre des espaces transparents pour l'information et la participation. Le Dialogue Politique devra être le lieu pour aborder des questions relatives à la gouvernance et promouvoir un agenda de réformes afin d'approfondir la démocratie à l'échelon local.
- **Les autorités locales doivent être directement éligibles à l'aide au développement** dans ce cadre. Nous préconisons le développement d'instruments financiers spécifiques au titre du nouvel accord de partenariat pour des mécanismes de responsabilisation du bas vers le haut (bottom-up) et la décentralisation du soutien budgétaire. Les gouvernements locaux et régionaux européens et leurs associations doivent aussi être éligibles à ces dispositifs afin de renforcer les processus de décentralisation, ainsi que les capacités des gouvernements locaux et régionaux dans les pays ACP.
- **Les Associations de gouvernements locaux et régionaux doivent être impliquées dans les dialogues nationaux** sur les stratégies de développement. Les gouvernements locaux et régionaux sont des acteurs clés qui mettent en œuvre et génèrent les impacts locaux des stratégies de développement décidées au niveau national, régional ou international. Pour cette raison, il est nécessaire d'impliquer les gouvernements locaux et régionaux dès la phase de conception des plans et projets de développement. Les donateurs internationaux devraient aussi rendre des comptes aux autorités locales et travailler conformément aux stratégies de développement décidées à l'échelon local. Ces dispositions sont à inclure dans le cadre politique du futur partenariat UE-ACP.
- **La gouvernance multi-niveaux et des mécanismes de consultation multipartite doivent être favorisés** par le nouveau cadre pour la coopération, afin d'assurer que les gouvernements locaux et leurs associations soient associés à la définition et la mise en œuvre des stratégies de développement et consultés à propos des législations et règlements qui les concernent. Les ALR et leurs associations devraient aussi être renforcées pour jouer ce rôle. Des processus du bas vers le haut (bottom – up) devraient être mis en place afin de définir les besoins de développement et les défis et ainsi assurer au partenariat une plus grande force d'impact sur le terrain. Etant donné l'expérience de l'UE en matière de subsidiarité et de gouvernance multi-niveaux, les gouvernements locaux européens et leurs associations peuvent jouer un rôle essentiel pour soutenir les gouvernements locaux et leurs associations dans les pays ACP.
- Afin de respecter et mettre en œuvre les **principes d'efficacité du développement : partenariats inclusifs, coordination, complémentarité et cohérence** – le rôle des gouvernements locaux et régionaux et de la coopération décentralisée doit être renforcé dans la coordination des actions de développement, et notamment:
  - En soutenant la création de mécanismes et de cadres comme les Cadres institutionnels de concertation ou les Cadres pour l'Organisation du Développement Régional, en vue de **mettre en pratique la méthodologie du dialogue et la concertation multipartite**. Ces mécanismes contribuent à jeter les bases pour une meilleure coordination entre les principaux acteurs du développement local, tout en assurant la participation des citoyens à la mise en œuvre des politiques de développement local.

- **En créant des “cellules de coopération” au niveau local et régional**, afin d’améliorer la gestion et la coordination entre l’État, les gouvernements locaux et régionaux et la société civile du flux d’informations liées à la planification du développement local, les activités de coopération et les opportunités de partenariat.
  - **En promouvant l’intégration de la coopération décentralisée dans la planification du développement local**, en accord avec le processus de concertation.
- **La coopération décentralisée doit être incluse en tant que moyen de mise en œuvre** des programmes de développement au titre du futur cadre de coopération UA-ACP ; le renforcement des capacités des gouvernements locaux, les jumelages, les partenariats entre pairs représentent tous des formes adéquates de partenariats entre l’UE et les pays partenaires, permettant un véritable échange d’expériences et de savoir-faire entre pairs. Ces partenariats exercent un impact positif sur la **gouvernance démocratique et la cohésion sociale** au niveau local. C’est un moyen efficace pour rapprocher les communautés des deux groupements régionaux et favoriser les échanges culturels, mais aussi les échanges entre jeunes et professionnels. Qui plus est, la coopération entre villes et entre régions permet **l’appropriation** par les gouvernements locaux et les populations locales des programmes mis en œuvre sur leurs territoires, ils bâtissent sur les besoins évalués par les partenaires eux-mêmes et s’adaptent à des contextes territoriaux spécifiques.
  - Le cadre UE-ACP doit **se focaliser en premier lieu sur la décentralisation et l’autonomisation** des gouvernements locaux dans les pays ACP. Un cadre de décentralisation efficace, comportant des pouvoirs essentiels clairs, des responsabilités et un transfert de ressources financières correspondantes est la condition pour que les gouvernements locaux et régionaux puissent exercer leurs responsabilités effectivement et de manière efficace, notamment en sachant que le niveau local est le plus proche du citoyen et que les progrès de développement réalisés au niveau local sont immédiatement perçus par la population.
  - **L’autonomisation accrue des gouvernements locaux et régionaux doit être une priorité** du nouveau cadre UE-ACP pour la coopération. Afin d’accomplir leur mandat – notamment la prestation de services publics – les gouvernements locaux et régionaux ont besoin de disposer des compétences correspondantes. La décentralisation fiscale et un système de taxation efficace sont également des facteurs importants pour donner aux autorités locales une autonomie financière et des moyens financiers appropriés pour s’acquitter de leurs missions. **Les associations de gouvernements locaux et régionaux** dans les pays ACP devraient être soutenues et renforcées afin de développer leur potentiel pour la formation des fonctionnaires et représentants politiques locaux, le plaidoyer envers le gouvernement central, la prestation de services ou encore pour mettre à disposition une plateforme d’échanges entre gouvernements locaux. Pour construire des communautés durables, il faut des fondations solides qui permettent aux gouvernements locaux d’intervenir véritablement comme facilitateurs du développement, comme catalyseurs de la croissance économique et comme défenseurs de la justice sociale et de l’équité.
  - **La mobilisation des ressources intérieures et l’éradication des flux financiers illicites ont une importance capitale** pour aider les ACP à se développer elles-mêmes. Ces deux thématiques doivent être au centre des politiques de coopération des ACP. Le nouveau cadre doit améliorer les capacités des gouvernements locaux et régionaux à prélever efficacement des impôts locaux. **La décentralisation fiscale** contribue à améliorer la mobilisation des ressources intérieures, notamment par le renforcement de la taxation locale des biens immobiliers et la récupération de la plus-value foncière (renforcement du cadre juridique et des capacités locales). Un transfert de ressources financières plus transparent et plus efficace du niveau national vers le

niveau local constituera un moyen stratégique pour soutenir le développement local et la prestation de services de base et partant **pour réduire les inégalités entre les territoires**.

- **Une approche territoriale du développement local** – c'est-à-dire une approche inclusive associant tous les acteurs territoriaux aux stratégies de développement local – doit être adoptée dans le cadre de la coopération UE-ACP. Les gouvernements locaux et régionaux peuvent **coordonner** l'action des acteurs territoriaux (organisations de la société civile, entreprises locales, écoles, universités, etc.) dans l'objectif d'une stratégie de développement commune pour leur territoire, afin de créer des synergies et éviter la dispersion des efforts et des ressources. A ce propos, la coopération entre les gouvernements locaux et les organisations de la société civile est particulièrement efficace pour renforcer les **mécanismes participatifs**. Une approche territoriale du développement local est surtout un facteur important pour **réduire les inégalités à l'intérieur d'un pays**, une approche qui respecte le principe de la différenciation et s'adapte aux spécificités du territoire.
- Le nouveau cadre de coopération **doit s'appuyer sur l'aptitude des gouvernements locaux et régionaux à assurer le développement humain** au niveau local, et à réduire les inégalités parmi leurs populations par une meilleure inclusion sociale dans la vie locale des personnes les plus vulnérables, comme les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les handicapés, etc. C'est pourquoi le nouveau cadre doit soutenir les politiques sociales au niveau local et favoriser les droits humains ainsi qu'une approche sensible à la dimension de genre.
- **Une approche holistique et transversale du développement du secteur privé**, basée sur le respect des services publics et de la réglementation sociale, doit être adoptée. Elle doit aider les gouvernements locaux et régionaux dans la création d'un environnement favorable pour le **développement économique local**, et assurer que les **citoyens en soient les bénéficiaires**. Les politiques des autorités locales en direction des entreprises locales peuvent jouer un important rôle de levier pour favoriser l'investissement, surtout si les conditions préliminaires suivantes sont réunies :
  - Sécurité de la propriété et prévisibilité
  - Aménagement du territoire et plan d'occupation des sols cohérents
  - Administrations transparentes et responsables
  - Décentralisation fiscale et administrative
  - Politique d'achats sur place
  - Accès aux marchés locaux
- Conformément au **principe de subsidiarité**, nous rappelons que les gouvernements locaux et régionaux possèdent des compétences dans un grand nombre de politiques liées au développement ; par conséquent les projets de coopération UE-ACP doivent systématiquement inclure les gouvernements locaux et régionaux et leurs associations lorsque les questions suivantes sont à l'ordre du jour :
  - Eau, assainissement et santé
  - Fourniture d'électricité, efficacité énergétique
  - Gestion des déchets
  - Défis environnementaux (réduction des émissions de carbone, adaptation aux effets du changement climatique, promotion de comportements respectueux du climat, gestion et protection des ressources naturelles, etc.)
  - Infrastructures urbaines durables, transports publics
  - Intégration sociale de groupes vulnérables (jeunes, femmes, personnes âgées, réfugiés); sensibilisation et éducation des populations sur les questions de développement

- Développement économique local
  - Réduction et gestion du risque de catastrophes
  - Règlement des litiges fonciers; accès aux marchés locaux; facilitation des chaînes agricoles, etc.
- **Assurer la paix et la stabilité à partir du niveau local dans les pays ACP.** Les gouvernements locaux peuvent faciliter des dialogues apaisés entre les communautés et ainsi réduire les conflits internes aux pays ou transfrontaliers. Ils jouent aussi un rôle important dans la constitution d'Etats à partir de la base, en contribuant à une plus grande stabilité. Dans certains cas, une approche locale de la pacification – via une médiation entre plusieurs communautés, le renforcement du rôle des gouvernements locaux dans la pacification, une police de proximité, etc. – peut s'avérer la solution la plus efficace.
- **La coopération transfrontalière** et les partenariats décentralisés entre les gouvernements locaux et régionaux des pays ACP doivent être soutenus, de même que toutes les initiatives engagées au niveau local visant la pacification et l'extension des échanges économiques et culturels entre communautés dans les régions ACP. **L'expérience européenne**, sans constituer forcément un modèle à reproduire tel quel, peut être une source d'inspiration pour donner un coup de fouet à la coopération transfrontalière dans les pays ACP. Nous appelons l'UE à soutenir une réflexion sur la mise en œuvre de la coopération transfrontalière et à **aider financièrement la mise en œuvre de projets pilotes pour une coopération transfrontalière dans les pays ACP**. La coopération tripartite (p.ex. UE-ACP-ACP) entre gouvernements locaux à l'intérieur d'un groupement régional et de l'UE peut aussi conduire à des solutions efficaces pour aborder les défis communs.
- **Les autorités locales jouent souvent un rôle crucial dans la distribution de l'aide humanitaire.** En cas de catastrophe les gouvernements locaux devraient être désignés comme principaux acteurs pour la coordination de l'aide humanitaire.
- Le cadre UE-ACP devrait être un **forum pour aborder les questions autour de la migration** non pas seulement dans une optique Nord/Sud, mais **aussi en tant que défi Sud/Sud**. Procurer aux réfugiés un abri et des services de base, mais aussi une inclusion sociale et des perspectives pour leur parcours de vie sont des défis qui exigent beaucoup d'efforts de la part des gouvernements locaux, surtout dans les pays voisins des zones de conflit. Les gouvernements locaux de l'UE et des pays ACP doivent être invités via leurs associations aux discussions politiques sur la migration. Les échanges entre gouvernements locaux et régionaux européens et des pays ACP sur la migration et la mobilité humaine seront cruciaux pour renforcer les deux communautés, soutenir l'intégration des réfugiés et leur assurer l'accès aux services de base.
- Le cadre Post-Cotonou doit **se concentrer sur les défis qui risquent de réduire à moitié les progrès réalisés dans l'éradication de la pauvreté et qui sont les causes profondes de situations d'instabilité**. Les points suivants sont à considérer comme prioritaires :
- Renforcement de la **gouvernance démocratique** et lutte contre la corruption à **tous les niveaux**. Un système démocratique solide est en mesure de relever sensiblement la légitimité et la crédibilité des gouvernements locaux.
  - Autonomisation et **renforcement des capacités** des gouvernements locaux
  - **Urbanisation**, gestion durable des villes et réhabilitation des zones insalubres
  - Réduction de la pauvreté et des **inégalités** territoriales, même dans les pays ACP les plus « développés ».
  - **Paix** et stabilité entre les communautés en tant que condition préalable pour le développement
  - Ouverture d'un accès aux **services de base**, sécurité alimentaire, accès à l'eau

- Durabilité environnementale, communautés résilientes et lutte contre le **changement climatique** et ses effets. Des efforts diplomatiques au niveau des négociations liées au climat doivent intervenir comme composante de poids du dialogue politique entre l'UE et le groupe d'Etats ACP. Les gouvernements locaux et régionaux font partie de cette connexion diplomatique, car ils peuvent aider à réaliser des engagements ambitieux si leurs besoins sont pris en considération
  - Création d'emplois.
- Le nouveau cadre UE-ACP **doit être en cohérence avec le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030** et aider les pays ACP à atteindre les Objectifs du Développement Durable.
  - Puisque les pays ACP – et en particulier l'Afrique – traversent un **processus d'urbanisation massive**<sup>1</sup>, il convient de porter une attention particulière à l'**objectif 11 "Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables"** afin de réhabiliter les zones insalubres, améliorer l'accès aux services de base et aux infrastructures, renforcer l'urbanisme, construire des communautés locales résilientes et promouvoir des politiques environnementales durables. Les politiques d'urbanisation durable ont un **impact direct sur la croissance économique** et devraient être accompagnées d'actions ciblées pour soutenir et promouvoir l'intégration de travailleurs informels urbains. Les politiques d'urbanisation devraient prendre en compte aussi bien les zones métropolitaines que les villes intermédiaires, afin de favoriser un développement territorial plus équilibré et d'encourager un développement local qui renforce les interconnexions 'urbain-rural'.
  - **PLATFORMA, l'Association des gouvernements locaux et régionaux européens pour la coopération au développement** fédère les acteurs impliqués dans la coopération au développement. Cette expertise et ces expériences peuvent être mises à disposition pour le cadre de coopération UE-ACP.

PLATFORMA est le réseau des gouvernements locaux et régionaux (GLR), et de leurs associations, impliqués pour la coopération au développement entre l'Europe et les pays partenaires. PLATFORMA compte 34 membres : des associations internationales, européennes et nationales, ainsi que des gouvernements locaux et régionaux individuels. Le Secrétariat est hébergé par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (plus d'informations sur <http://www.platforma-dev.eu/index.php> ).

Depuis son lancement, PLATFORMA a été activement engagé auprès des institutions européennes afin de les informer et de participer constructivement à la mise en forme des politiques européennes de développement, en poursuivant deux objectifs principaux: i. renforcer le soutien de l'UE à la gouvernance locale dans les pays partenaires et ii. Renforcer le soutien de l'UE à la coopération décentralisée comme moyen de mise en œuvre de la coopération au développement.

En 2015, PLATFORMA a signé un Partenariat Stratégique avec la Direction Générale de la Commission Européenne pour la Coopération Internationale et Développement, dans le cadre duquel les signataires s'engagent à prendre des mesures fondées sur des valeurs et objectifs communs afin de lutter contre la pauvreté mondiale et les inégalités, et afin de promouvoir la démocratie et le développement durable.

<sup>1</sup> UNDP "World Urbanisation Prospect" 2014

<http://esa.un.org/unpd/wup/Publications/Files/WUP2014-Highlights.pdf>